

DÉBATS • TRIBUNES

Ecole : « Il faut assurer l'accompagnement des élèves aux fragilités nombreuses et à l'avenir incertain »

TRIBUNE

Aurélie El Hassak-Marzorati

Directrice générale du Centre d'action sociale protestant (CASP)

En période de rentrée scolaire, l'hébergement temporaire n'est pas adapté aux personnes mineures nécessitant stabilité et protection, rappelle, dans une tribune au « Monde », Aurélie El Hassak-Marzorati, responsable d'un centre d'action sociale.

Publié aujourd'hui à 09h00 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Mathieu fait sa rentrée en 6^e comme Anthony qui est dans la même classe. Seulement, Mathieu, contrairement à son nouveau camarade, change régulièrement d'adresse. Depuis que son père est décédé et que sa mère a perdu son travail, il y a presque cinq ans déjà, il a dû s'adapter à des lieux différents : un hôtel en Seine-et-Marne et cinq centres d'hébergement d'urgence, dits provisoires, en petite couronne et à Paris.

Comme à chaque fois, son dernier déménagement a eu lieu en plein milieu d'année. La vie chaotique de ce préadolescent se ressent dans ses résultats et dans son comportement ; il est de plus en plus replié sur lui-même. Il espère secrètement que, cette fois-ci, il pourra rester dans le nouveau centre qui l'accueille dans le 10^e arrondissement, enfin au moins jusqu'en juin 2023. Malia va vivre dans le même centre que Mathieu. Elle vient tout juste de découvrir sa nouvelle chambre, qu'elle partage avec sa mère et ses trois frères et sœurs.

Lire aussi : [Chez Emmaüs, à Nanterre, une rentrée scolaire à bas coût pour contrer l'inflation](#)

Pour son entrée en CM1, elle a demandé à sa mère de ne pas changer d'école et de rester à Clichy, là où sont ses amis et où elle a découvert sa nouvelle grande passion, le basket. Elle préfère se lever plus tôt, faire un long trajet, les yeux encore collés par le sommeil, pour garder ses copains et continuer son activité périscolaire. Tristement lucide pour une enfant de son âge, elle sait que tant que sa mère n'obtient pas ses papiers, elle devra toujours s'adapter.

Le temps de la convention d'occupation sur celui de la scolarité

Pour accueillir Malia, Mathieu et tous les autres, face aux besoins importants des ménages avec enfants et à la pénurie de biens immobiliers, les associations ouvrent de plus en plus, avec le soutien de l'Etat, des structures d'hébergement d'urgence de façon transitoire, avec des baux précaires.

Si cette gestion intercalaire peut être bénéfique pour des situations non anticipables et des besoins déterminés (elle a su par exemple répondre à l'arrivée massive de déplacés ukrainiens en 2022), elle ne doit plus continuer à servir à l'accueil de familles, d'enfants, qui, dans leur situation de très grande fragilité, plus que toutes autres personnes, ont besoin de repères, d'un cocon propice à l'épanouissement et à la construction.

Lire aussi : [« On ne sait pas bien où on va » : au cœur de la formation express des enseignants contractuels](#)

Pour mieux prendre soin de ces frêles pousses, il faut indubitablement préférer la pérennité pour les nouveaux centres d'hébergement d'urgence ou au moins caler le temps de la convention d'occupation sur le temps de la scolarité. Il faut assurer l'accompagnement de ces élèves aux fragilités nombreuses et à l'avenir incertain. Les recherches en psychologie cognitive enseignent que l'acquisition d'une sécurité affective chez le jeune est nécessaire pour entreprendre les apprentissages fondamentaux et pour approfondir les savoirs.

Une priorité pour l'avenir

Cette sécurité indispensable doit donc passer par l'installation dans un lieu adapté, pérenne et, dans tous les cas, en adéquation avec le calendrier scolaire. En sus, pour que les enfants se sentent bien, le centre doit compter en son sein (ce qui aujourd'hui est rarement le cas) des espaces de vie privée respectant l'intimité du jeune et de l'adulte, des espaces collectifs et de jeux suffisants, disposer de pièces isolées pour la réalisation des devoirs ou encore bénéficier des compétences de professionnels qualifiés en accompagnement scolaire.

Privilège abonnés

NEWSLETTER « LA LETTRE DES IDÉES »

Votre rendez-vous hebdomadaire avec la vie intellectuelle.

[S'inscrire](#)

Victimes d'un parcours à la rue, ils sont ou deviennent des élèves très vulnérables et certains aspects de leurs histoires personnelles doivent être pris en compte pendant le temps de l'hébergement pour que leur scolarité n'en pâtisse pas. Pendant leur passage souvent long dans le tunnel sinueux de l'hébergement, il est fondamental de ne pas laisser se construire un écart avec les autres enfants plus chanceux et assurés.

Lire aussi : [Après le discours d'Emmanuel Macron sur l'éducation, une feuille de route et de nombreuses questions](#)

Comme l'expérience des professionnels du social en témoigne, ces enfants ont généralement des parcours scolaires difficiles et il existe peu de liens entre l'école et le centre d'hébergement. C'est pourquoi, il serait bénéfique, voire salvateur, que l'ensemble des acteurs concernés intervenant dans les champs du social et de l'éducation fassent ensemble de leur avenir une priorité.

Pour la création d'un « référent scolarité »

La garantie d'un hébergement d'urgence pérenne doit être couplée à un accompagnement scolaire ambitieux et de qualité. A cette fin, il est nécessaire de systématiser la présence de professionnels (éducateurs et aides familiaux, travailleurs sociaux, éducateurs scolaires, intervenants extérieurs en soutien scolaire) auprès des jeunes et des parents.

Des échanges réguliers entre professionnels autour du jeune sont fondamentaux pour un accompagnement étroit et personnalisé. L'ensemble des professionnels et bénévoles impliqués dans l'aide aux devoirs et le soutien scolaire, remplis de bonne volonté, mais souvent seuls, démunis, devant la complexité des situations, ont la nécessité de se retrouver autour d'un socle commun.

Lire aussi : [La réforme des bourses étudiantes en France, un chantier d'ampleur](#)

Enfin, pour améliorer la réponse dans les centres, la mise en place d'un dispositif pérenne d'accompagnement scolaire dans chaque établissement autour d'un professionnel « référent scolarité » formé est à envisager.

- ¶ Le Centre d'action sociale protestant (CASP) est une association de plus 600 salariés engagés depuis plus de vingt ans dans l'accueil et l'hébergement de familles à la rue.

Aurélie El Hassak-Marzorati (Directrice générale du Centre d'action sociale protestant (CASP))

Services